

AVIS DE MISE A DISPOSITION DOSSIER MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU

Par délibération du 31 mars 2021, le conseil municipal a décidé d'engager une modification simplifiée n°2 du Plan Local d'urbanisme afin :

- D'intégrer des règles particulières et exceptions aux articles 6-7-10 et 13 de la zone UA1 secteur Gabriel Péri afin de favoriser l'implantation de commerces et notamment du cinéma,
- De revoir la rédaction des obligations en matière de stationnement de la zone UC2 afin de permettre la réalisation d'une résidence sociale
- D'ajuster la délimitation de la zone UA 1 du PLU sur une partie de la parcelle BH n° 145

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations du 19 avril 2021 au 19 mai 2021 inclus aux jours et heures d'ouverture du service et également sur le site internet de la ville. Des observations pourront être formulées par mail à l'adresse mail suivante : urbanisme@sgdb91.com avec l'objet : modification simplifiée n° 2 du PLU.